DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_097-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-097 – Culture- Patrimoine – Médiathèque – Sollicitation subvention auprès de Département d'Ille et Vilaine

La commune de Saint-Aubin d'Aubigné porte le projet d'extension et de rénovation de sa médiathèque au sein du pôle culturel. Ce projet prend place dans le bâtiment patrimonial des anciennes halles.
La commune a retenu une équipe de maitrise d'œuvre dont le cabinet d'architecture AKLA est le mandataire du groupement pour la conception et la réalisation de ce projet.
Le conseil municipal a validé la phase d'Avant-Projet en décembre 2025 avec un coût travaux établi à 1 252 375 € HT.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes pour prendre en compte l'évolution des besoins de la population, la diversité des réalités territoriales en Ille-et-Vilaine et proposer un accompagnement des projets des communes adapté à leur situation , le Département d'Ille-et-Vilaine peut être sollicité afin d'accompagner financièrement ce projet communal majeur.
Le dispositif « Ambitions communes » à travers la catégorie « dynamisation du centre-bourg par l'habitat et l'accès aux services » peut être sollicité pour un taux de subvention de 20% (du montant HT) avec un montant maximum de 75 000€.

Le plan de financement du projet est écrit comme suit :

DEPENSES	RECETTES

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_097-DE

Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	%	Etat de la subvention
Etudes	25 967.80 €	**Etat- DSIL 2026**	120 000 €	9 %	Accordée
Honoraires	134 967.50 €	**Etat- DSIL 2027**	166 492 €	12 %	Demande janvier 2027
Travaux (estimatif DCE)	1 150 416.63 €	**DRAC – DGD**	433 428.28	33 %	Sollicitée
Déménagement	3 765 €	**Région « Bien Vivre en Bretagne »**	105 649 €	8 %	Accordée
		Département « Ambitions communes »	75 000 €	6 %	Sollicitée
		Fonds propres	414 547.65 €	32 %	
TOTAL prévisionnel	**1 315 116.93 €**	**TOTAL prévisionnel**	**1 315 116.93 €**	**100 %**	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **AUTORISER** Madame la Maire à déposer auprès des services du Département d'Ille et Vilaine, une demande de subvention au titre du dispositif « Ambitions communes » dans le cadre du projet de rénovation et extension de la médiathèque municipale selon les modalités présentes sur le plan de financement ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL